

Eleventh International Miniature Print Biennale Exhibition Organized by the Ottawa School of Art, ByWard Campus

Exhibition dates: March 4 to May 9, 2027,
Ottawa School of Art J.W. Stellick Gallery, ByWard Campus

Jurors: (to be confirmed)

Entry Conditions:

1. The exhibit is open to all professional artists. The prints must be made with any generally accepted graphic techniques.
2. Each artist can submit a maximum of 4 prints to the jury. Prints must be numbered and signed by the artist and must have been produced since January 1, 2024.
3. The deadline for submitting artwork is **January 8, 2027**. All work must arrive no later than 5:00 p.m. local time (EST) in order to be considered for the exhibition.
4. The maximum dimension of the print image is 10 cm x 10 cm. The maximum dimension of the print matrix (paper, cloth, etc.) is 20 cm x 20 cm.
5. Each work submitted must be signed, must have a title (with an arrow on the back indicating the top of the piece), and must indicate the selling price **in Canadian funds**.
6. All prints submitted to the jury must be matted with plain white matt board. The outside dimensions for the matting must be 25 cm x 25 cm. for both the “passe-partout” and backing board.
7. All artists should send their works in a simple package without any glass or frame. Artists living outside Canada should send an entry package clearly marked “Printed Matter” and bear the declaration “No commercial value”. Entry packages should be sent to the following address:

Miniature Print Exhibition

Ottawa School of Art,
35 George St (ByWard Market)
Ottawa, Ontario Canada K1N 8W5

8. The entry package should contain:
 - The completed entry form;
 - The works being presented to the jury;
 - The entry fees or Eventbrite payment confirmation page;
 - The artist's résumé (maximum 1 page);
 - A short statement about the work submitted (maximum 75 words).
9. Entry fees are non-refundable and are as follows:
\$25 CAD for the first work and;
\$10 CAD for each additional work.
The entry fee covers return postage of the prints.

If the entry fee is not paid, the works will not be submitted to the jury for consideration. If the entry fee is not paid, OSA will not return the prints, and they will become the property of the Ottawa School of Art.

10. Entry fees in Canadian funds can be paid by Canadian or international money order or by international bank draft made out to the Ottawa School of Art, or online:

<https://internationalminiatureprintbiennaleexhibition.eventbrite.ca>

Cheques will not be accepted.

Note: In addition to the above methods of payment, local artists only, may also pay entry fees in person at OSA reception, (35 George St. Ottawa, Ontario), with cash, debit or credit.

11. Prizes of Excellence will be awarded in the following categories: Intaglio prints, Lithographic prints, Relief prints, New Media + Cyanotype prints, and Silkscreen prints.

12. The organizers will publish an exhibition catalogue including photos of the prints selected for the exhibit. Each artist selected to participate in the exhibition will receive a copy. Additional copies of the catalogue will cost \$14.00 CAD each and artists can order it through the application form.

13. The application form must accompany the work and must include the address and the nationality of the artist as well as the title, price, year and the technique used in the print.

14. The names of all participants selected for the exhibition as well as the prizewinners will be posted on the exhibition web site at <http://www.artottawa.ca>.

15. All works submitted for exhibition **must** be for sale. The Ottawa School of Art will charge a **35% commission** on the selling price of each print, as indicated by the artist on the entry form. Payment to artists, living outside Canada, for prints sold in the exhibition will be administered through PayPal only. When notified of a sale, the Artist must provide an email address linked to their PayPal account. Payment to Artists, living inside Canada, for prints sold in the exhibition will be administered by e-Transfer only. When notified of a sale, the Artist must provide an email address linked to their bank, for this purpose.

16. Insurance: The Ottawa School of Art does not accept any liability beyond the value of the work for works lost or damaged while on the OSA premises. OSA does not accept any responsibility for the work while it is in transit to or from OSA. Although all the prints will be handled with maximum care, the organizers assume no responsibility for any damage or loss that may occur. Artists who are not willing to accept these conditions should not submit their work.

17. All prints not selected for the exhibition or not sold during the exhibition will be returned within three months from the closing date of the exhibition, (provided all entry fees have been received by OSA – see “9. Entry Fees...”), at no additional cost to the artist.

18. Copyright: Participating artists give OSA a non-exclusive and transferable license to copy, publish, and transmit any representation of any work submitted for the exhibition and its by products by telecommunication, for promotional purposes.

19. Participation in the exhibition implies observance of the rules above for entry.

11e Exposition internationale bisannuelle d'estampes miniatures Organisée par l'École d'art d'Ottawa, campus du marché By

Dates de l'exposition: du 4 mars au 9 mai 2027 Galerie
de l'École d'art d'Ottawa, campus du marché By

Membres du jury: (à confirmer)

Conditions de participation:

1. L'exposition est ouverte à tous les artistes professionnels. Les estampes doivent être réalisées à partir de techniques d'illustration généralement acceptées.
2. Chaque participant peut présenter un maximum de quatre (4) estampes au jury. Les estampes doivent être numérotées et signées par l'artiste, et avoir été réalisées après le 1 janvier 2024.
3. La date limite pour présenter les œuvres est le **8 janvier 2027**. Les œuvres doivent nous parvenir au plus tard à 17 h heure locale (HE) afin d'être prises en considération pour l'exposition.
4. La grandeur des estampes ne doit pas être supérieure à 10 cm x 10 cm. La mesure maximale de la matrice de l'estampe (papier, tissu, etc.) est de 20 cm x 20 cm.
5. Chaque œuvre présentée doit être signée, porter un titre (avec une flèche au verso indiquant le haut de l'œuvre) et afficher un prix de vente **en monnaie canadienne**.
6. Toutes les estampes présentées au jury doivent être montées avec un passe-partout en carton blanc ordinaire. La dimension extérieure du cadre doit être de 25 cm x 25 cm pour le montage avec le passe-partout ET le dos protecteur.
7. Tous les artistes devraient faire parvenir leurs œuvres dans un emballage simple sans vitre ou encadrement. Les artistes de l'extérieur du Canada devraient envoyer un colis de participation portant clairement la mention « Imprimés » et la déclaration « Sans valeur commerciale ». Les colis de participation devraient être expédiés à l'adresse:

Exposition d'estampes miniature

École d'art d'Ottawa, 35, rue George (marché By)
Ottawa, Ontario Canada K1N 8W5

8. Le colis de participation devrait comprendre :
Le formulaire de participation complété ;
Les œuvres présentées aux membres du jury ;
Les frais d'inscription ou la page Eventbrite confirmant le paiement ;
Une biographie de l'artiste (1 page maximum) ;
Une courte description des œuvres présentées (75 mots maximum).
9. Les droits d'inscription sont non remboursables et sont établis à partir du calcul ci-dessous :
25 \$ CA pour la première œuvre;
10 \$ CA pour chaque œuvre supplémentaire.
Les droits d'inscription incluent les frais de port de retour des estampes.

Si les droits d'inscription ne sont pas acquittés, les oeuvres ne seront pas soumises aux membres du jury. Si les droits d'inscription ne sont pas acquittés, l'ÉAO ne retournera pas les estampes et l'École d'art d'Ottawa sera alors propriétaire de ces œuvres.

10. Les droits d'inscription, en devises canadiennes, sont payables par mandats-poste canadien ou international, par traite bancaire internationale à l'ordre de l'École d'art d'Ottawa ou en ligne : <https://internationalminiatureprintbiennaleexhibition.eventbrite.ca>

Les chèques ne seront pas acceptés.

N.B. : En plus des modes de paiement susmentionnés, les artistes *locaux* peuvent payer les droits d'inscription en personne à la réception de l'ÉAO (35, rue George, Ottawa, Ontario) en argent comptant ou par carte de débit ou de crédit.

11. Des Prix d'excellence seront décernés dans les catégories suivantes : estampes en taille-douce, estampes lithographiques, estampes en relief, nouvelles pratiques médiatiques et cyanotype, et sérigraphies.
12. Les organisateurs publieront un catalogue d'exposition qui comprendra des photos des estampes. Tous les artistes choisis pour participer à l'exposition recevront une copie du catalogue. Des copies supplémentaires seront disponibles au coût de 14 \$ CAN et les artistes pourront les commander au moyen du formulaire d'inscription.
13. Le formulaire d'inscription doit être envoyé avec les œuvres, et doit comprendre l'adresse et la nationalité de l'artiste, ainsi que le titre, le prix de vente, l'année et la technique utilisée pour réaliser l'estampe.
14. Les noms des personnes choisies pour participer à l'exposition et des personnes gagnantes des prix d'excellence seront publiés sur le site Web de l'exposition à <http://www.artottawa.ca>.
15. Toutes les œuvres présentées pour l'exposition doivent être **mises en vente**. L'École d'art d'Ottawa prélèvera, pour chaque estampe, une **commission de 35 %** sur le prix de vente indiqué par l'artiste sur le formulaire d'inscription. Le paiement des artistes résidant à l'étranger pour les impressions vendues lors de l'exposition s'effectuera exclusivement via PayPal. Lorsque l'artiste est informé(e) d'une vente, il/elle doit fournir une adresse e-mail associée à son compte PayPal. Le paiement des artistes résidant au Canada pour les impressions vendues lors de l'exposition s'effectuera exclusivement par virement électronique. Lorsque l'artiste est informé d'une vente, il/elle doit fournir à cette fin une adresse e-mail associée à son compte bancaire.
16. Assurances: L'École d'art d'Ottawa n'assume aucune responsabilité, au-delà de la valeur des oeuvres, pour les œuvres perdues ou endommagées lorsqu'elles seront dans ses locaux. L'ÉAO n'assume aucune responsabilité pour les dommages subis par les œuvres en cours de transport à destination et en provenance de l'École d'art d'Ottawa. Toutes les estampes seront traitées avec le plus grand soin; toutefois, les organisateurs n'assument aucune responsabilité si des œuvres sont perdues ou endommagées durant le transport. Les artistes qui ne peuvent accepter ces conditions devraient s'abstenir de présenter leurs œuvres.
17. Toutes les estampes qui n'auront pas été retenues pour l'exposition ou qui n'auront pas été vendues au cours de l'exposition seront retournées à l'artiste dans les trois mois suivant l'exposition, (à condition que tous les frais d'inscription aient été reçus par l'ÉAO – voir “9. Frais d'inscription...”), sans frais supplémentaires.
18. Droits d'auteur : les artistes qui participent à l'exposition accordent à l'École d'art d'Ottawa une autorisation non exclusive et transférable de reproduire, publier et diffuser à des fins promotionnelles toutes représentations des œuvres présentées dans l'exposition de même que les produits dérivés desdites œuvres.
19. La participation à l'exposition exige que l'artiste se conforme aux règles de l'inscription énoncées ci-dessus.